



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.12
3 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-septième session
9 juin-3 juillet 1997
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 [point 4 a)]

Chapitre 10. Services d'appui et de gestion pour le développement

1. À sa 24e séance, le 27 juin 1997, le Comité a examiné le chapitre 10 (Services d'appui et de gestion pour le développement) du projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999.

Examen de la question

2. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien aux activités du Département des services d'appui et de gestion pour le développement et souligné l'importance qu'elles attachaient, en particulier, aux activités de coopération technique. D'autres ont souligné l'importance de l'assistance fournie par le Département aux pays en transition, en particulier dans le domaine de la technologie et du développement des marchés, du développement des entreprises, de la coopération internationale en matière fiscale et de l'administration publique, et ont considéré que la capacité de fournir cette assistance ne devait pas être réduite par suite de la restructuration en cours du Département.

3. Un certain nombre de délégations ont approuvé sans réserve ce chapitre, y compris les réductions de ressources proposées. De nombreuses autres délégations étaient inquiètes de la réduction proposée des ressources et de l'effet négatif que cela pourrait avoir sur l'exécution intégrale du programme de travail.

4. Certaines délégations ont réitéré leur préoccupation persistante au sujet d'un risque de double emploi entre les activités du Département et celles du

Programme des Nations Unies pour le développement, et ont estimé que la restructuration en cours apporterait une solution à ce problème.

5. Une délégation a demandé des éclaircissements sur le travail du Comité des ressources naturelles; une autre a déclaré que ce comité était d'une utilité limitée, que les questions inscrites à son ordre du jour pouvaient aussi bien être examinées par d'autres organes, et que les ressources demandées pouvaient être réduites en conséquence.

6. Une délégation a proposé que :

a) Le libellé de la dernière phrase du paragraphe 10.29 aligné sur celui du paragraphe 8.7 du programme 8 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, à savoir : "le sous-programme vise également à coopérer, à la demande des gouvernements intéressés et en fonction de leurs priorités, à la définition des besoins de reconstruction après un conflit";

b) Au paragraphe 10.30, après les mots "mettre en oeuvre" insérer les mots "à leur demande et en fonction de leurs priorités";

c) Au paragraphe 10.31, le libellé de la dernière phrase doit être aligné sur celui du paragraphe 8.1 du programme 8 du plan à moyen terme, qui souligne que l'objet général du programme est de soutenir les efforts que font les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ainsi que les pays en transition.

Conclusions et recommandations

7. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme qui fait l'objet du chapitre 10 (Services d'appui et de gestion pour le développement) du projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999, sous réserve de son réexamen ultérieur, comme indiqué au paragraphe 35 de l'introduction.
